



maître d'ouvrage :
Commune d'Escherange

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Plan de zonage

PLU approuvé par délibération
du Conseil municipal du
01/03/2012

Droit de préemption urbain instauré
par délibération du Conseil municipal
du 01/03/2012 sur l'ensemble des zones
Urbaines et A Urbaniser

 emplacement réservé

conduite d'études :
TERRITOIRES DURABLES - CONSEIL
OTE Ingénierie

